

Conseil municipal du 14 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 7

Par suite d'une convocation en date du 8 février 2020, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis en mairie le 14 février 2020 à vingt heures trente, sous la présidence de : Philippe d'Anterroches, Maire

Sont présents : M. Philippe d'Anterroches, Robin Bruno, Thierry Legraverend, Denquin Marc, Sandrine Barbier, Rémi De Saint Jores, Guérin Cécile, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : -

Absents excusés : Pascal Poullain, Serge Lehéricey, Christophe Mauger de Varennes.

Absente : Maïté Aline.

Ordre du Jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance
- Vote du compte de gestion 2019 budget commune et budget assainissement
- Vote du compte administratif 2019 budget commune et budget assainissement
- Affectation des résultats 2019 budget commune et budget assainissement
- Information dossier urbanisme
- Point sur les travaux
- Vote des subventions aux associations
- Préparation du budget 2020
- Devis pour l'entretien des espaces verts
- Devis matériel informatique
- Organisation du bureau de vote
- Compte rendu réunions
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Bruno Robin est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière réunion.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur implication tout au long du mandat.

DELIBERATION 2020 / 2 : Vote du compte de gestion 2019 dressé par Mme Lydie PERROT LAMBERT, receveur municipal pour le budget assainissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe d'ANTERROCHES, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n 2020/3 : Vote du compte administratif 2019 - Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ROBIN, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget assainissement dressé par, Monsieur Philippe d'ANTERROCHES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	7 997,87 €			4 989,06 €	3 008,81 €	
Opérations de l'exercice	33 836,42 €	32 920,09 €	23 757,80 €	35 041,88 €	57 594,22 €	67 961,97 €
TOTAUX	41 834,29 €	32 920,09 €	23 757,80 €	40 030,94 €	60 603,03 €	67 961,97 €
Résultats de clôture	8 914,20 €			16 273,14 €		7 358,94 €
Restes à réaliser	227 380,00 €	0 €			227 380,00 €	0 €
Totaux cumulés	269 214,29 €	32 920,09 €	23 757,80 €	40 030,94 €	287 983,03 €	67 961,97 €
Résultats définitifs	236 294,20 €			16 273,14 €	220 021,06 €	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget assainissement présenté par Monsieur le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Bruno ROBIN, président de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019 du budget assainissement.

DELIBERATION n°2020 / 4 : Affectation des résultats 2019 sur le budget assainissement 2020.

M. Philippe d'ANTERROCHES, Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2019 du budget assainissement.

Ces résultats font apparaître :

- dans la section de fonctionnement, un excédent de 11 284,08 €
- dans la section d'investissement, un déficit de 916,33 €

A la clôture de 2019,

- dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 16 273,14 €
- dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 8 914,20 €
- les restes à réaliser en section d'investissement en besoin de financement de :
227 380,00 €

M. le Maire propose l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement selon la répartition suivante :

- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 0 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- couverture d'un besoin de financement soit 16 273,14 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Entendu l'exposé de M. le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2019.

DELIBERATION 2020 / 5 : Vote du compte de gestion 2019 dressé par Mme Lydie PERROT LAMBERT, receveur municipal pour le budget principal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Philippe d'ANTERROCHES, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2020/6 : Vote du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ROBIN, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par, Monsieur Philippe d'ANTERROCHES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Libellés</u>	<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>		<u>Ensemble</u>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	28 683,50 €			42 480,47 €		13 796,97 €
Opérations de l'exercice	25 493,56 €	54 173,27 €	206 473,41 €	218 351,68 €	231 966,97 €	272 524,95 €
TOTAUX	54 177,06 €	54 173,27 €	206 473,41 €	260 832,15 €	231 966,97 €	286 321,92 €
Résultats de clôture	3,79 €			54 358,74 €		54 354,95 €
Restes à réaliser	3 000,00 €				3 000,00 €	
Totaux cumulés	57 177,06 €	54 173,27 €	206 473,41 €	260 832,15 €	234 966,97 €	286 321,92 €
Résultats définitifs	3 003,79 €			54 358,74 €		51 354,95 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune présenté par Monsieur le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Bruno ROBIN, président de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019 du budget principal.

DELIBERATION 2020 / 7 : Affectation des résultats 2019 sur le budget primitif 2020.

M. Philippe d'ANTERROCHES, Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2019.

Ces résultats font apparaître :

- dans la section de fonctionnement, un excédent de 11 878,27 €
- dans la section d'investissement, un excédent de 28 679,71 €

A la clôture de 2019,

- dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 54 358,74 €
- dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 3.79 €
- les restes à réaliser en section d'investissement en besoin de financement de : 3 000,00€

M. le Maire propose l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement et d'investissement selon la répartition suivante :

- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 51 354,95 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- couverture d'un besoin de financement soit 3 003,79 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Entendu l'exposé de M. le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2019.

Information dossier urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance du permis construire déposé par M. Nicolas LEJOLIVOT pour la construction d'un garage contigu à son habitation.

Point sur les travaux

Les travaux en cours concernent :

- Il reste à faire l'entrée du parking de la salle des associations.
- *l'assainissement au village de Bretteville* : l'agence de l'eau Seine Normandie a adressé les deux conventions d'aide pour l'extension du réseau (subvention : 102 521 € et prêt 51 261 € sur 15 ans) et le raccordement des particuliers au réseau (subvention de 69 000 €).

Conseil municipal du 14 février 2020

- *la Michellerie* : suite aux récentes précipitations, la commune a du faire intervenir l'entreprise Lehodey pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales.
- Mme Guérin indique qu'il y a un trou dans la chassée au niveau de la salle qu'il serait bien de reboucher.

DELIBERATION 2020 / 8 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subventions reçues, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes pour 2020 :

- FOYER COLLEGE DE BRECEY	45.00 €
- FRANCE ALZHEIMER	50.00€
- ASSOCIATION AIDE DEFICIENTS VISUELS DE LA MANCHE	50.00€
- CROIX ROUGE - COUTANCES	50.00€
- LIGUE CONTRE CANCER DE LA MANCHE	50.00€
- AMICALE DES POMPIERS - COUTANCES	50.00€
- DONNEURS DE SANG COUTANCES	50.00€
- APEI - AGNEAUX	50.00€
- REGISTRE CANCERS ARKM	50.00€
- BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MANCHE	50.00€
- CLUB DETENTE LOISIRS - SAUSSEY	100.00€
- ANCIENS COMBATTANTS - SAUSSEY	100.00€
- GYM 3EME AGE - SAUSSEY	150.00€
- GYM VOLONTAIRE - SAUSSEY	150.00€
<i>(en cas de location de la salle des fêtes de Nicorps pour l'organisation d'un repas une subvention exceptionnelle sera votée en complément)</i>	
- TENNIS CLUB - SAUSSEY	200.00 €
- COMITE DES FETES - SAUSSEY	300.00€
- CLUB DU 3EME AGE - SAUSSEY	600.00€

Montant total des subventions attribuées pour l'année 2020 : 2 095 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

Préparation du budget 2020.

Le Conseil Municipal prépare le budget 2020. En investissement, les travaux suivants seront budgétisés : pose d'un miroir à la Hervurie, installation d'une borne incendie à Bretteville, pose d'un filet pare-ballon au terrain de foot, installation d'un défibrillateur dans le bourg, réfection du plancher de la salle de convivialité, réfection de 4 baies de l'église, travaux extension réseau assainissement village de Bretteville. Un emprunt sera réalisé pour financer les travaux d'assainissement.

DELIBERATION 2020 / 9 : DEVIS POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le conseil municipal prend connaissance du devis de l'entreprise Pacilly qui s'établit ainsi :

- tonte des abords de la station d'épuration → 80 € H.T. par passage
- tonte du terrain situé sous le cimetière → 30 € H. T. par passage
- tonte du terrain de foot et entretien des alentours → 90 € H.T. par passage.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

DELIBERATION 2020 / 10 : DEVIS ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE

Le conseil municipal prend connaissance du devis de l'entreprise Option Ouest Informatique de Coutances pour le remplacement du matériel informatique s'élevant à 1 350,00 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Option Ouest Informatique d'un montant de 1 350 € TTC et autorise M. le Maire à signer ce devis. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

Organisation du bureau de vote

Les membres du conseil municipal organisent la tenue du bureau de vote.

Comptes rendus réunions

Mme Cécile Guérin fait le compte rendu du dernier conseil d'école.

M. le Maire fait le compte-rendu des réunions de la CMB au niveau du PLUi (phase diagnostic).

Questions diverses

M. le Maire donne lecture du courrier du CCAS de Coutances informant de la mise en vente de la maison située 15 rue du Stade.

M. le Maire présente le courrier qui sera adressé au propriétaire pour l'entretien du chemin de la Moinerie.

Philippe d'Anterroches

Bruno Robin

Thierry Legraverend

Pascal Poullain
Absent excusé

Sandrine Barbier

Serge Lehericey
Absent excusé

Marc Denquin

Christophe Mauger de Varennes
Absent excusé

Rémi De Saint Jores

Maité Aline
Absente

Guérin Cécile